

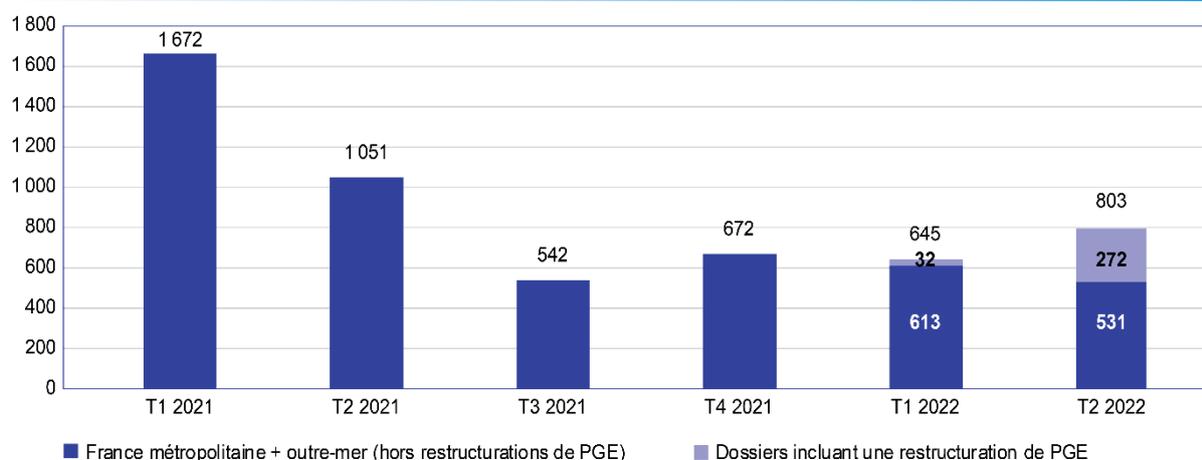


Paris, le 12 juillet 2022

La médiation du crédit moins sollicitée en 2022

Au cours du deuxième trimestre 2022, 803 dossiers ont été éligibles à la médiation du crédit, un niveau un peu supérieur à celui du premier trimestre, en lien avec la restructuration des PGE permise via la médiation du crédit suite à l'Accord de Place du 19 janvier 2022. Depuis le début de l'année 2022, le nombre de dossiers reste toutefois très inférieur à celui de début 2021.

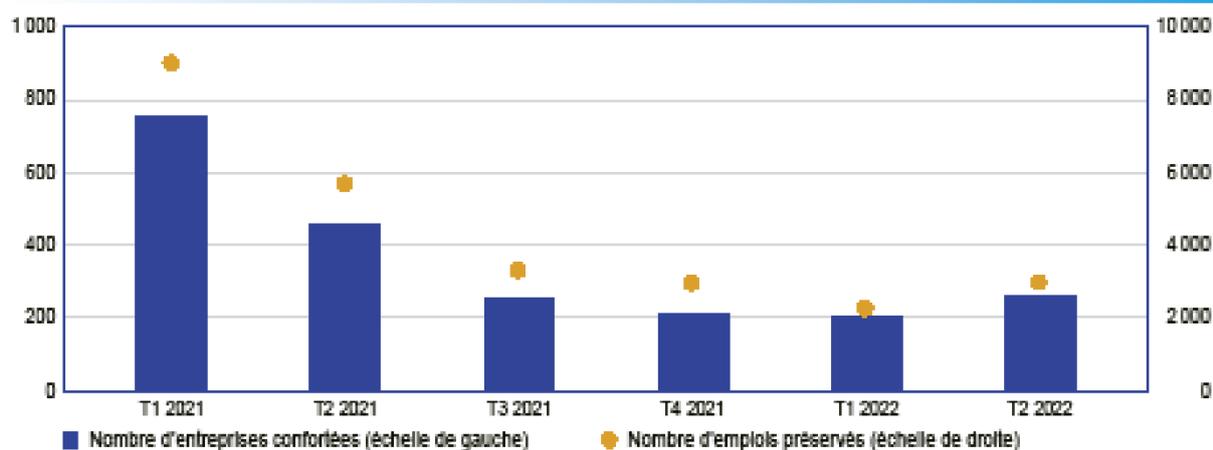
Nombre de dossiers éligibles (France métropolitaine et outre-mer)



Ces sollicitations émanent en très grande majorité (78 %) de TPE (moins de 11 salariés), qui exercent leurs activités dans les secteurs des services (52 %) et dans une moindre mesure du commerce (23 %).

Au cours de ce trimestre, les interventions des médiateurs départementaux ont permis de conforter 263 entreprises et de préserver 2999 emplois dans les territoires.

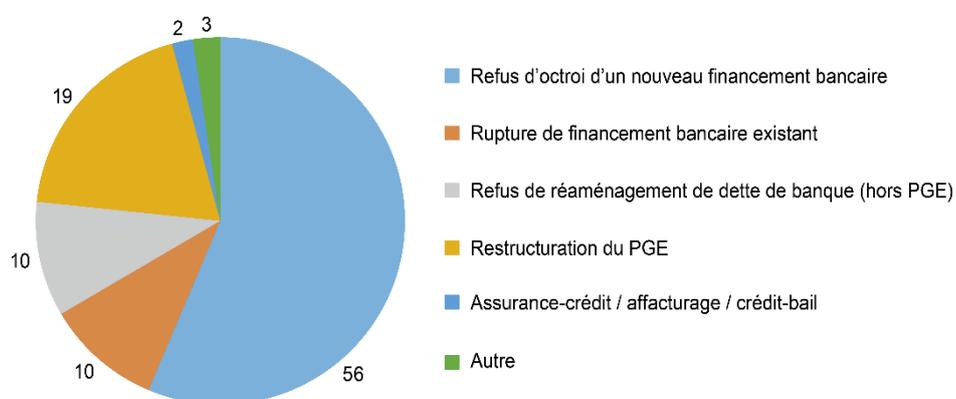
Nombre d'entreprises et d'emplois préservés (France métropolitaine et outre-mer)



Dans plus de la moitié des cas (56%), les demandes depuis le début de l'année 2022 font suite à des refus d'octroi de nouveaux financements bancaires et 19% des dossiers portent sur des demandes de restructuration de PGE.

Répartition des dossiers acceptés par problématique

(en pourcentage)



Les restructurations amiables de Prêts Garantis par l'État (PGE) sont possibles depuis le 15 février (avec maintien de la garantie de l'État) dans les conditions prévues par un Accord de Place (voir la [FAQ Prêt Garanti par l'État](#) – question 55).

Sur les PGE souscrits en 2020, 44 % ont commencé à être remboursés à l'issue de la première année (en 2021) et 56 % commencent à être remboursés en 2022, pour leur grande majorité au deuxième trimestre 2022.

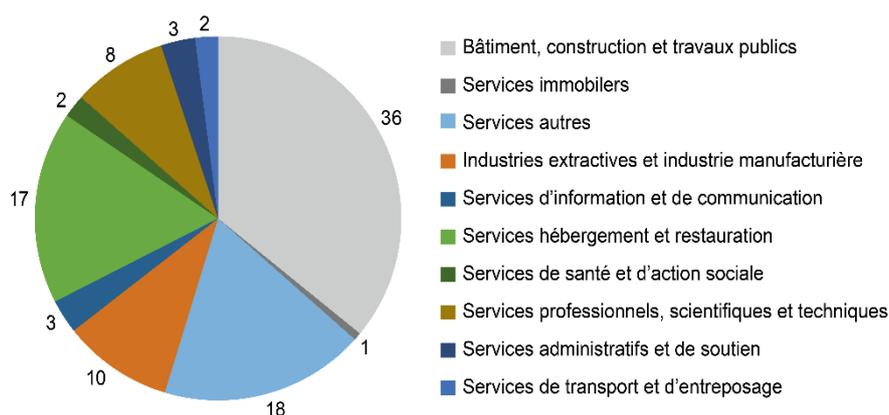
Le [point de conjoncture](#) de la Banque de France à début juin 2022 souligne qu' « après le repli enregistré en avril, les soldes d'opinion relatifs à la situation de trésorerie s'effritent à nouveau et reviennent un peu en deçà de leur moyenne de long terme ». Néanmoins, les remboursements de PGE qui intervenaient au 2^{ème} trimestre 2022 ont été effectués sans difficulté particulière, ce qui nécessitera d'être confirmé dans les prochains mois à mesure que les effets de la crise ukrainienne se feront sentir sur les niveaux de trésorerie des entreprises.

Dans ce contexte, la médiation du crédit a été très peu sollicitée pour des restructurations de PGE : 304 dossiers depuis le début de la procédure alors que plus de 288 000 PGE commençaient à être remboursés au cours du deuxième trimestre 2022.

Les secteurs de la construction (36 %) et l'hébergement/restauration (17 %) concentrent une grande partie des demandes.

Répartition des dossiers éligibles pour restructuration de PGE par secteur économique depuis le début de la procédure

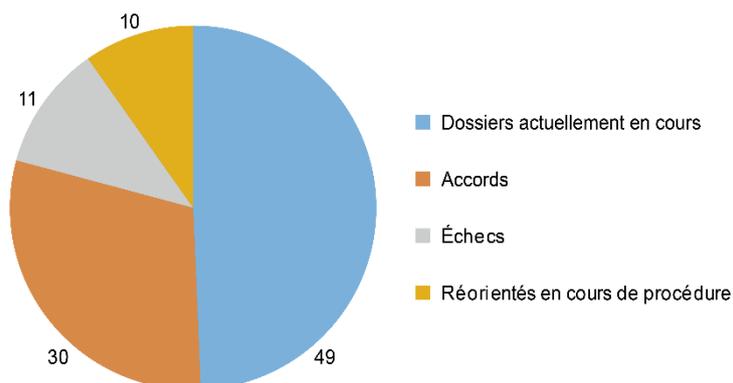
(en pourcentage)



De nombreux dossiers sont toujours en cours de médiation (49 %) et plusieurs dossiers ont été réorientés en cours de procédures (10 %), soit parce qu'ils n'étaient pas éligibles (cas d'entreprises de taille intermédiaire), soit parce l'entreprise avait renoncé à sa demande ou encore parce qu'une orientation vers les procédures devant les tribunaux de commerce a été jugée plus appropriée.

État des dossiers éligibles pour restructuration de PGE depuis le début de la procédure – total des dossiers

(en pourcentage)



D'ores et déjà 89 dossiers (environ 30%) ont fait l'objet d'un accord. Comme le prévoit le dispositif, cet accord porte sur la restructuration du PGE (souvent 4 ans d'étalement) avec une restructuration des autres crédits bancaires à maturité et le constat d'accord signé à l'issue de la médiation permet de préciser les lignes de crédits court terme maintenues.

Après la crise sanitaire, les conséquences économiques de la crise en Ukraine peuvent susciter des tensions sur la trésorerie des entreprises. Dans cette perspective, la médiation du crédit reste pleinement mobilisée dans tous les territoires en métropole et en outre-mer, notamment dans le cadre de l'accompagnement des entreprises en sortie de crise, pour lequel la mission nationale et les comités et conseillers départementaux viennent de voir leur rôle prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.

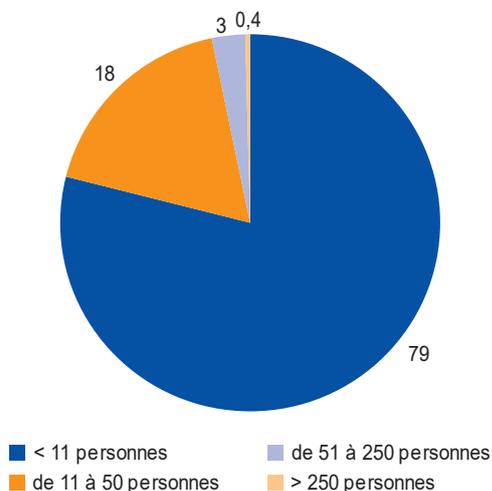
À propos de la Médiation du crédit : La Médiation du crédit est adossée à la Banque de France ; elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 Médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en Outre-mer. Sa mission est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement avec une banque ou un assureur crédit. <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

France métropolitaine et Outre-mer

	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	1 448
Montant des crédits demandés (millions EUR)	305
Nombre d'entreprises confortées	475
Nombre d'emplois préservés	5 284
Taux de médiation réussie (en nombre de dossiers)	38 %

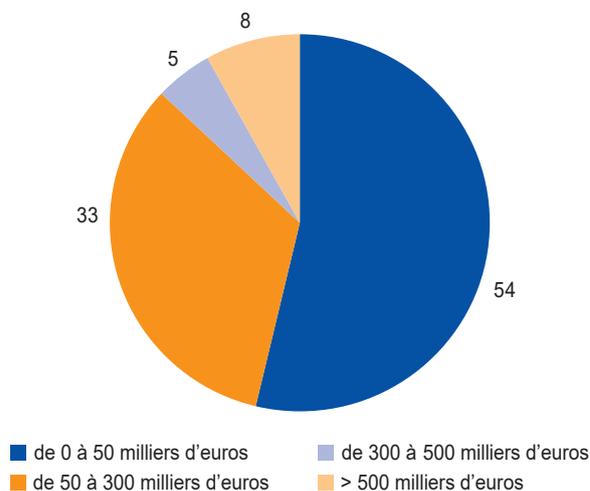
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



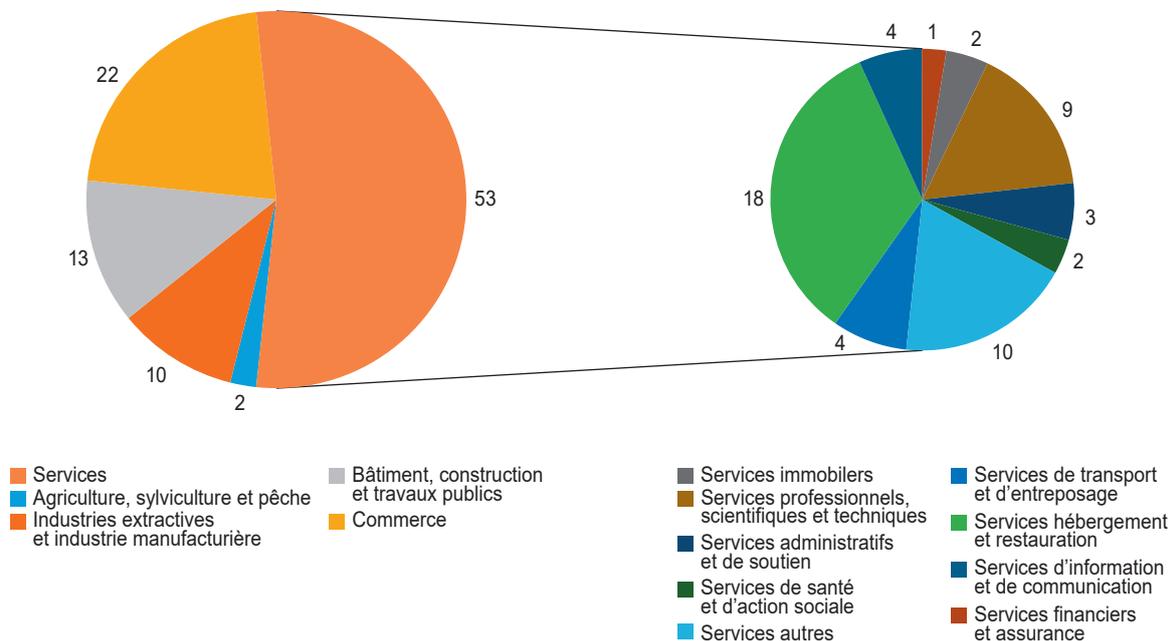
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

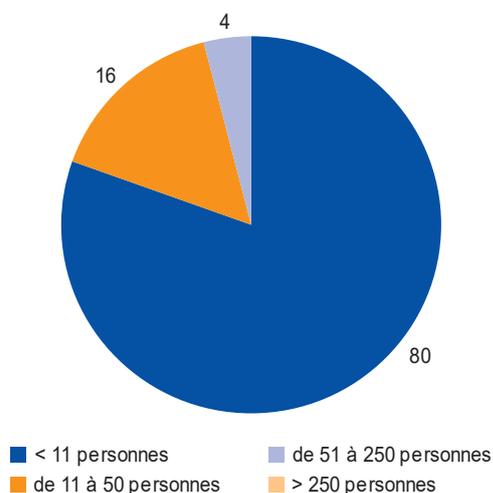
(en pourcentage)



	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	174
Montant des crédits demandés (millions EUR)	34
Nombre d'entreprises confortées	54
Nombre d'emplois préservés	640

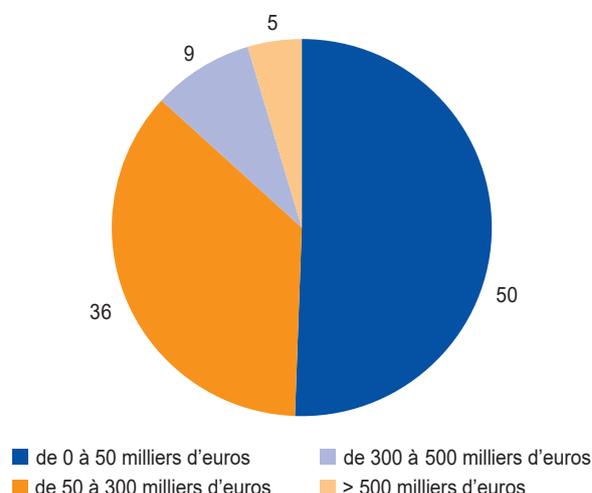
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



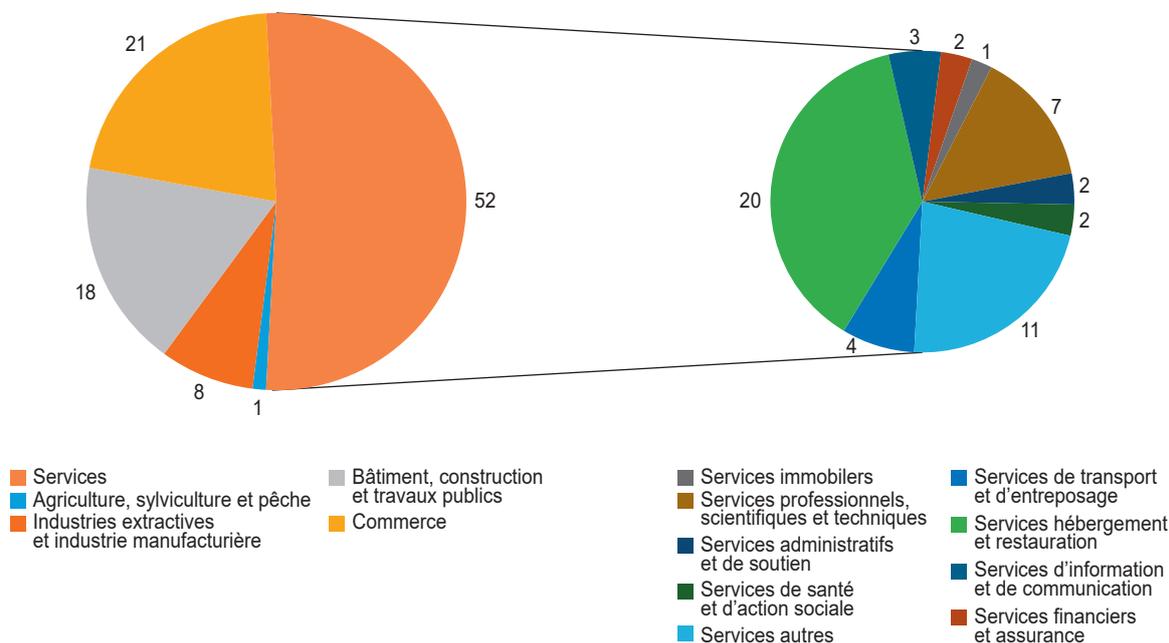
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

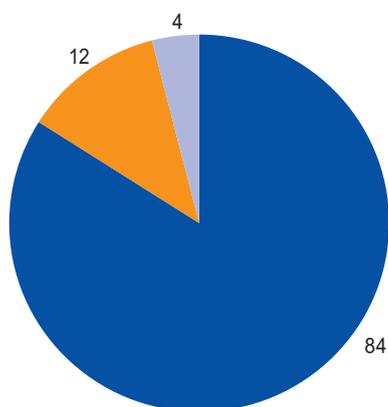
(en pourcentage)



	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	75
Montant des crédits demandés (millions EUR)	12
Nombre d'entreprises confortées	28
Nombre d'emplois préservés	207

Répartition des dossiers éligibles par effectif

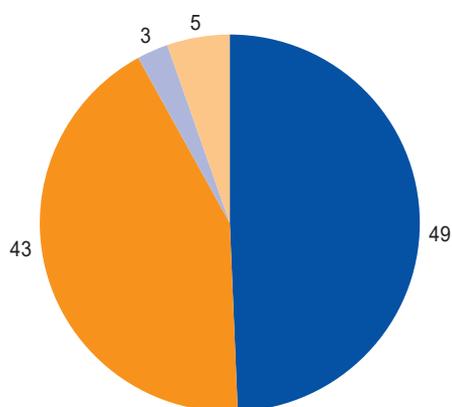
(en pourcentage)



■ < 11 personnes ■ de 51 à 250 personnes
■ de 11 à 50 personnes ■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

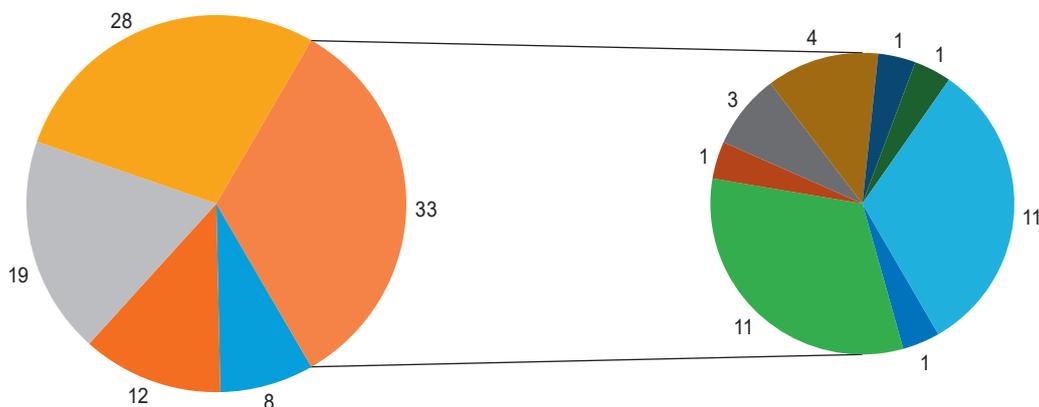
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros ■ de 300 à 500 milliers d'euros
■ de 50 à 300 milliers d'euros ■ > 500 milliers d'euros

Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

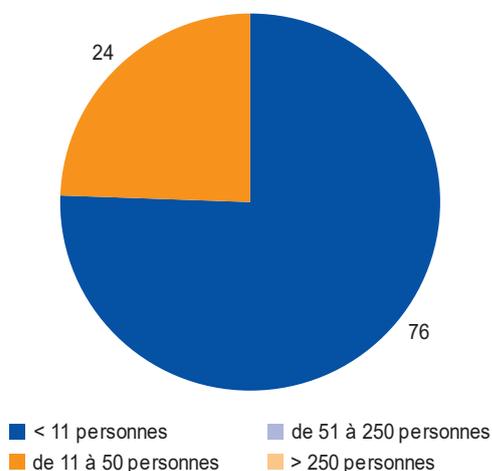


■ Services ■ Bâtiment, construction et travaux publics ■ Services immobiliers ■ Services de transport et d'entreposage
■ Agriculture, sylviculture et pêche ■ Commerce ■ Services professionnels, scientifiques et techniques ■ Services hébergement et restauration
■ Industries extractives et industrie manufacturière ■ Services administratifs et de soutien ■ Services de santé et d'action sociale ■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	45
Montant des crédits demandés (millions EUR)	11
Nombre d'entreprises confortées	22
Nombre d'emplois préservés	413

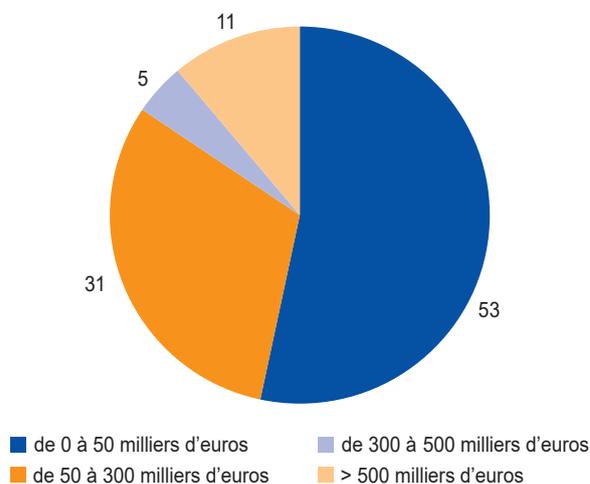
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



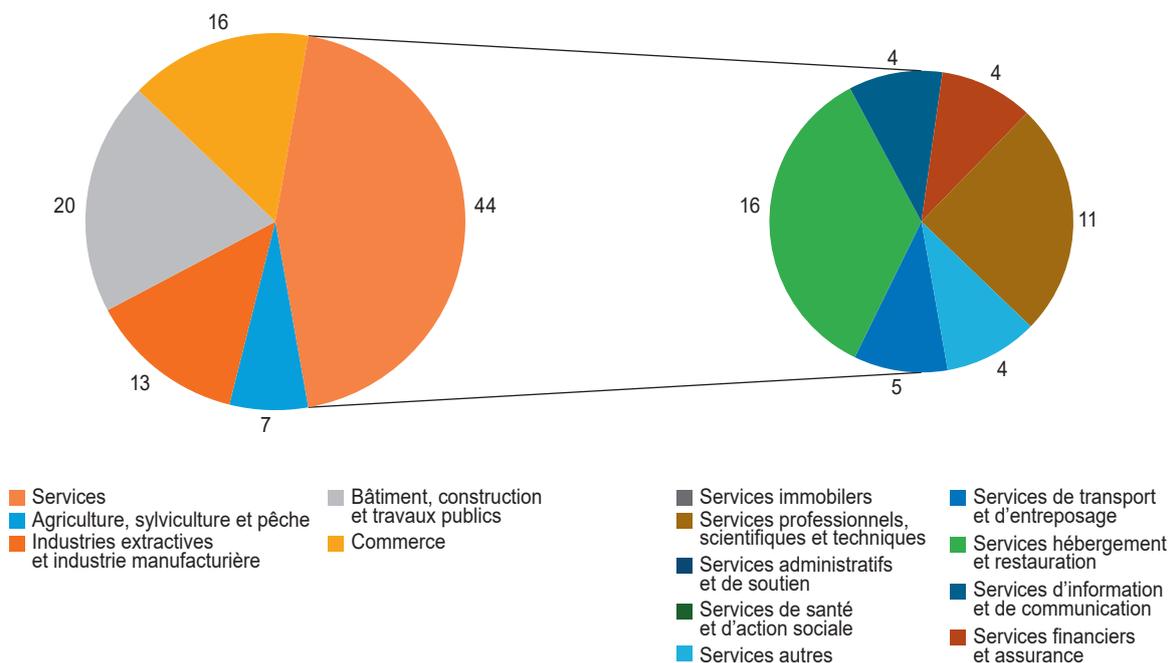
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

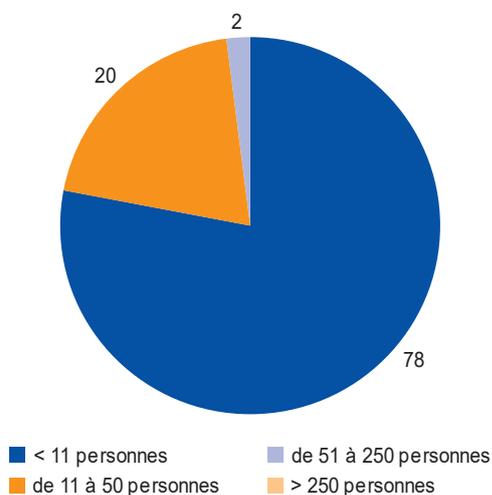
(en pourcentage)



	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	50
Montant des crédits demandés (millions EUR)	7
Nombre d'entreprises confortées	24
Nombre d'emplois préservés	447

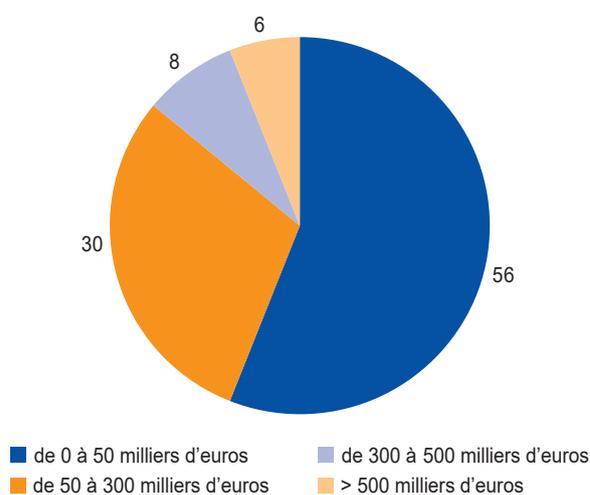
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



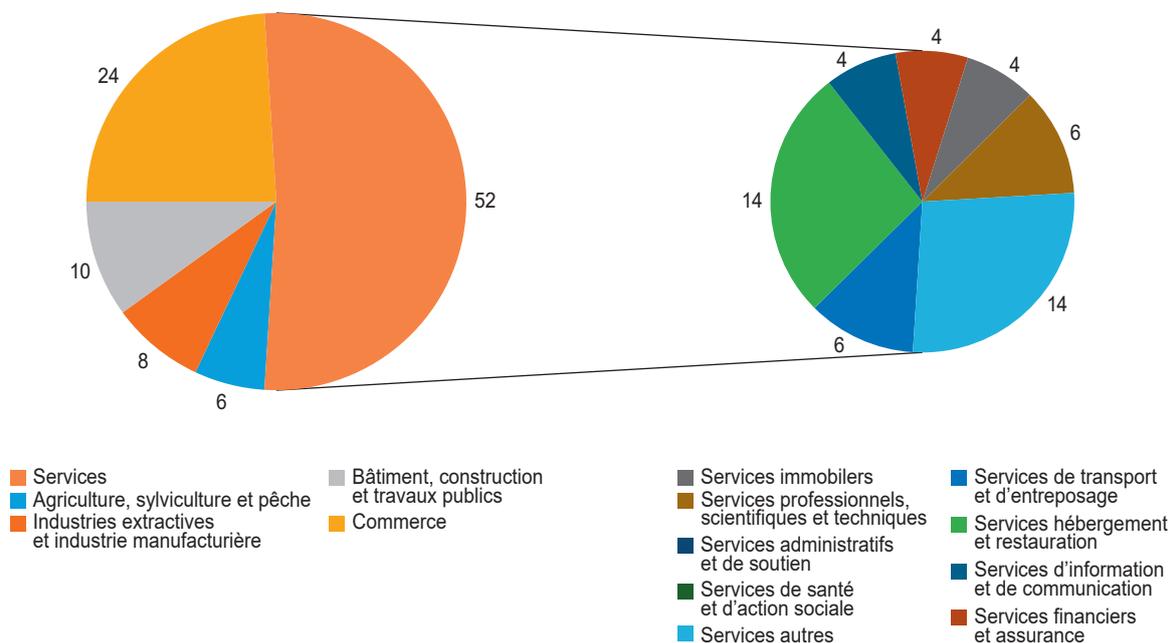
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

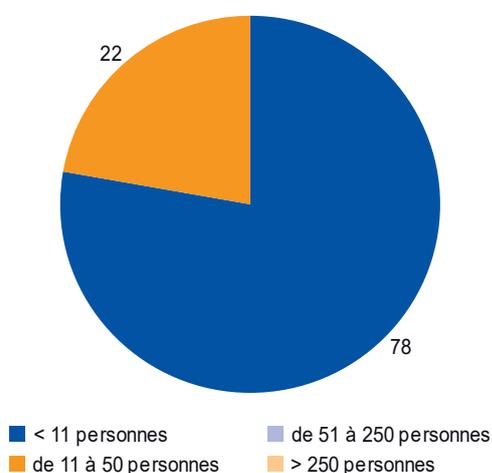
(en pourcentage)



	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	9
Montant des crédits demandés (millions EUR)	1
Nombre d'entreprises confortées	4
Nombre d'emplois préservés	22

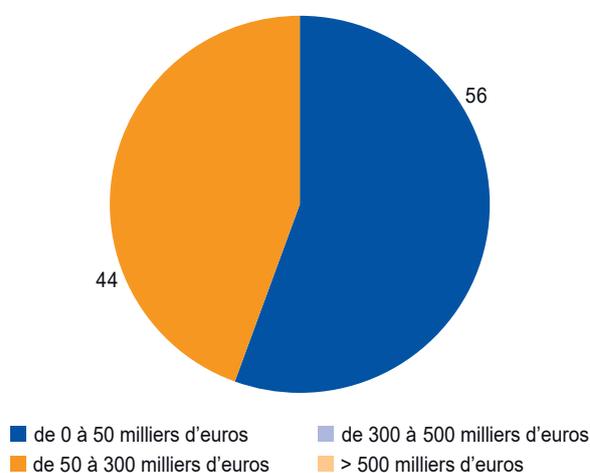
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



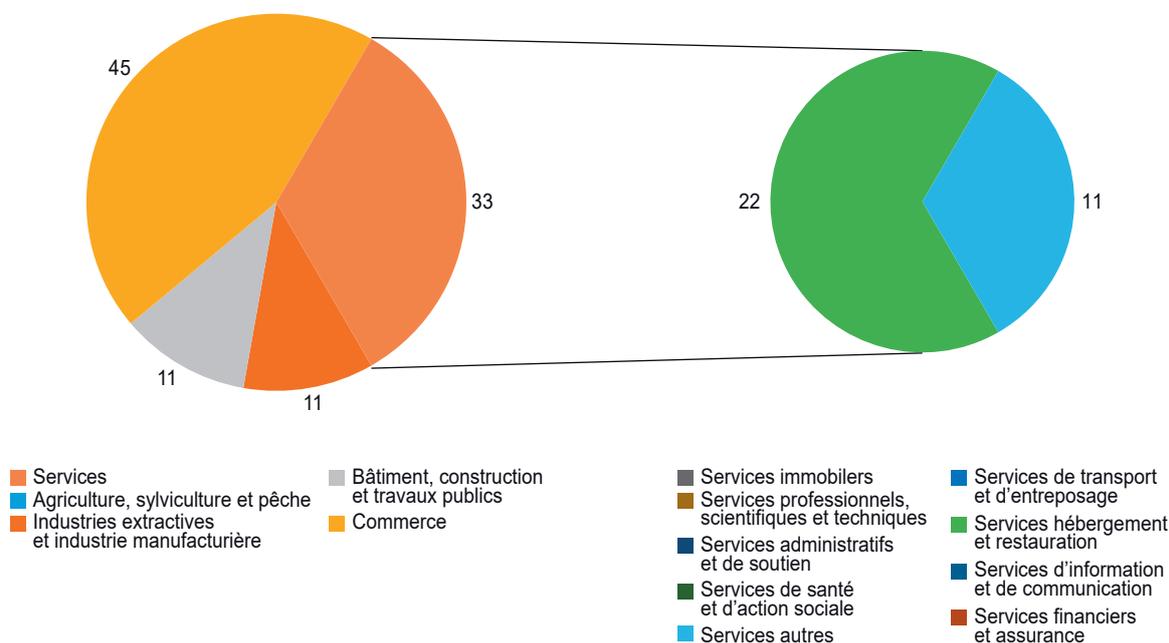
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

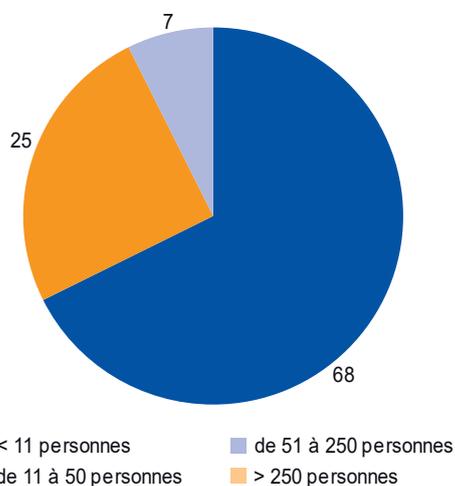
(en pourcentage)



	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	68
Montant des crédits demandés (millions EUR)	15
Nombre d'entreprises confortées	16
Nombre d'emplois préservés	254

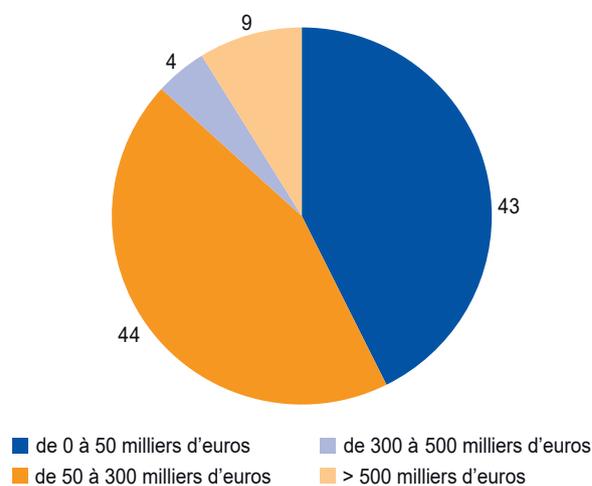
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



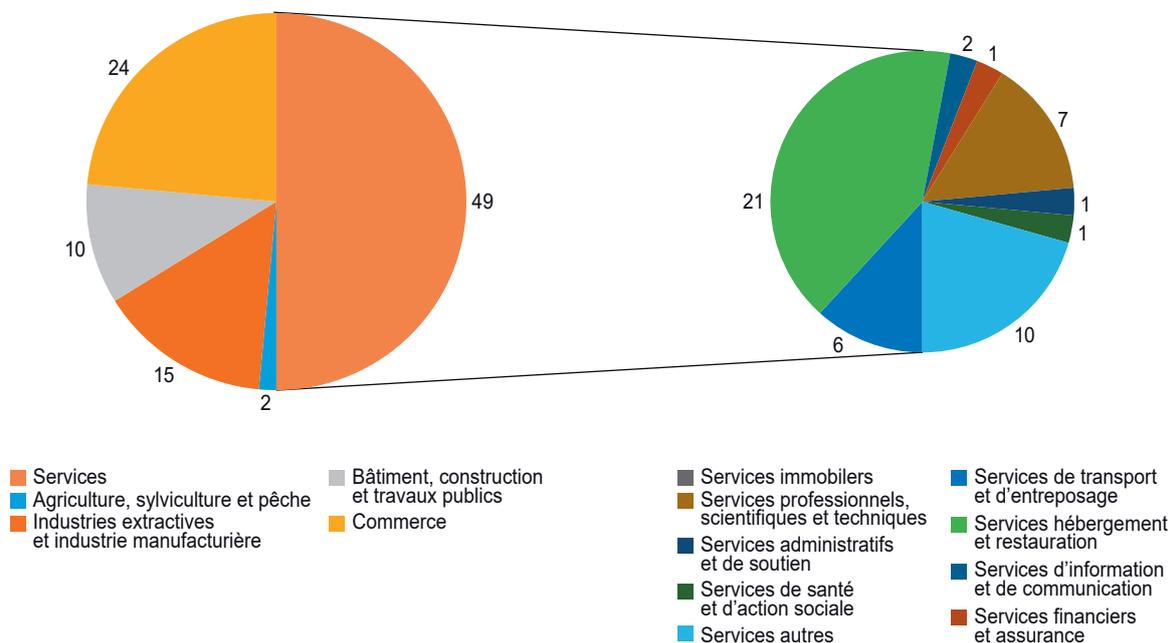
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

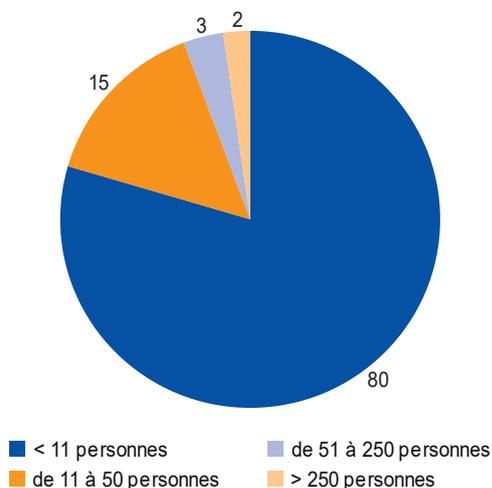
(en pourcentage)



	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	88
Montant des crédits demandés (millions EUR)	26
Nombre d'entreprises confortées	35
Nombre d'emplois préservés	670

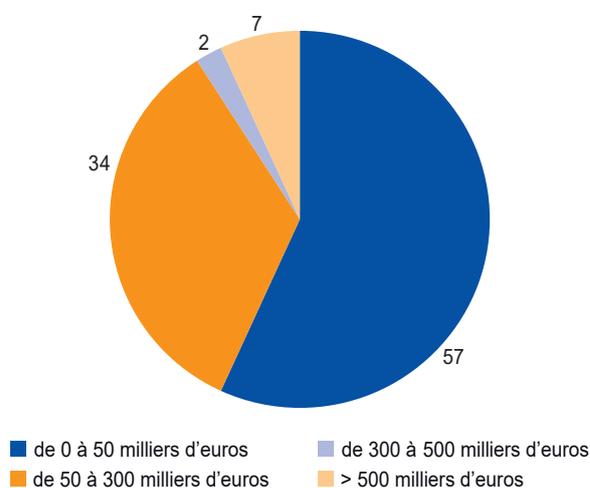
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



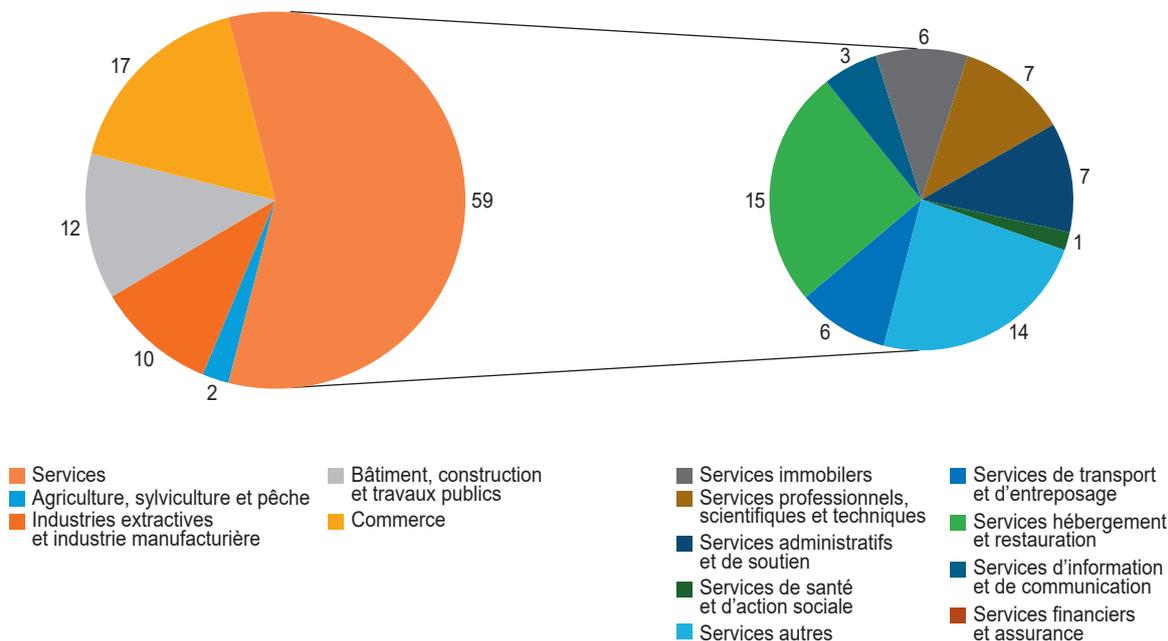
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

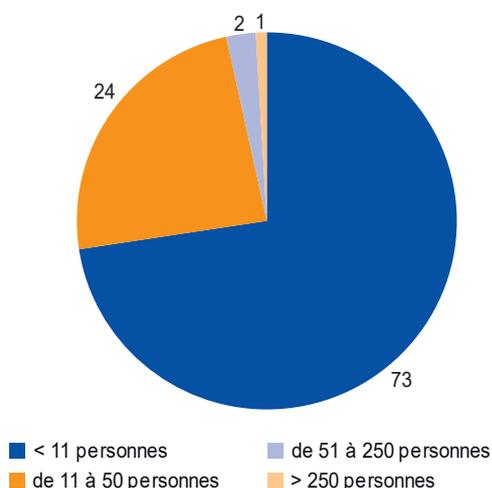
(en pourcentage)



	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	321
Montant des crédits demandés (millions EUR)	100
Nombre d'entreprises confortées	93
Nombre d'emplois préservés	848

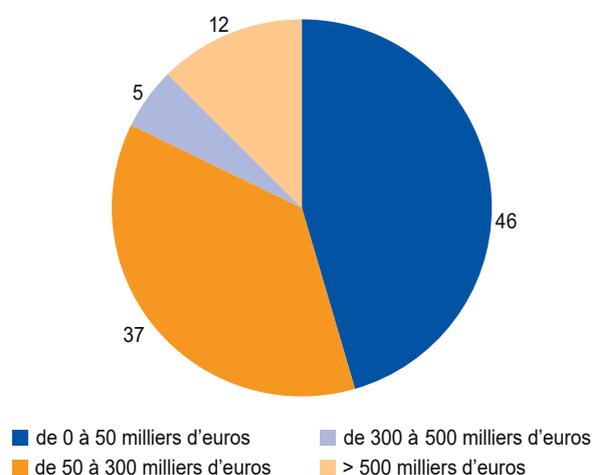
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



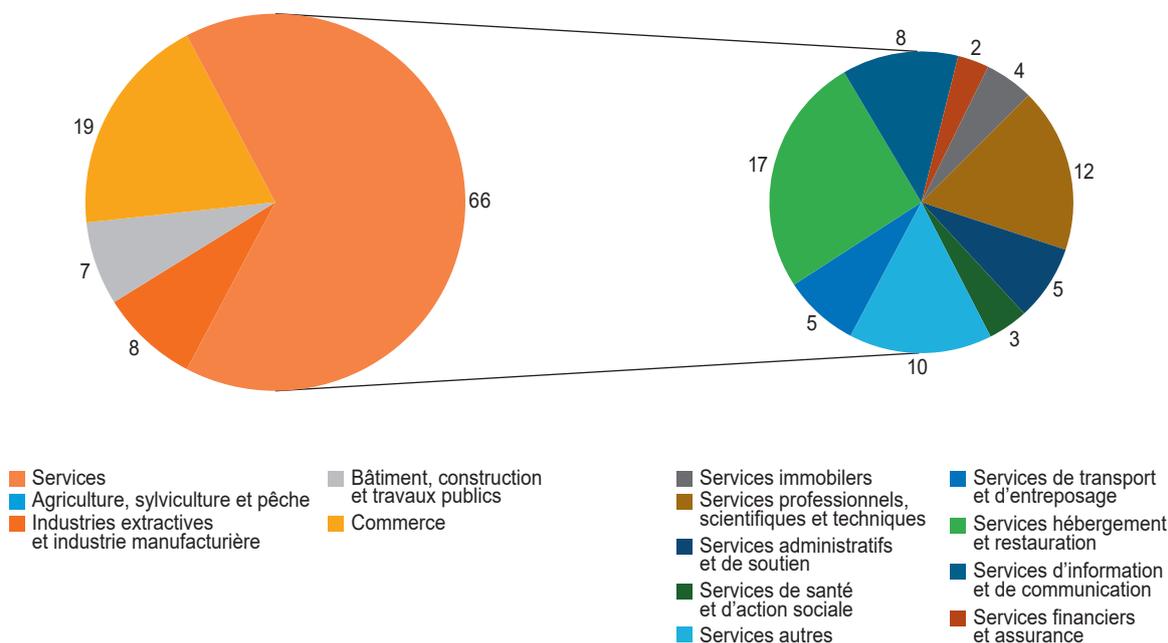
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

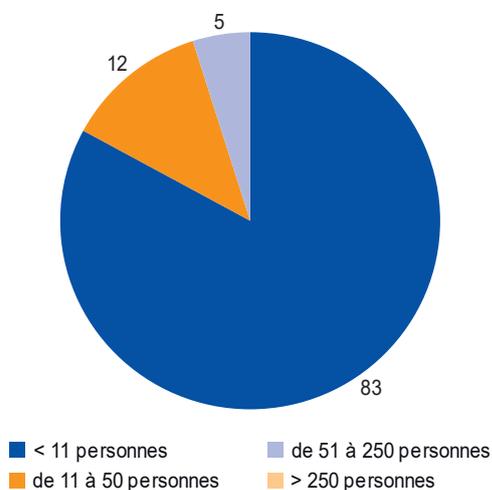
(en pourcentage)



	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	82
Montant des crédits demandés (millions EUR)	8
Nombre d'entreprises confortées	26
Nombre d'emplois préservés	357

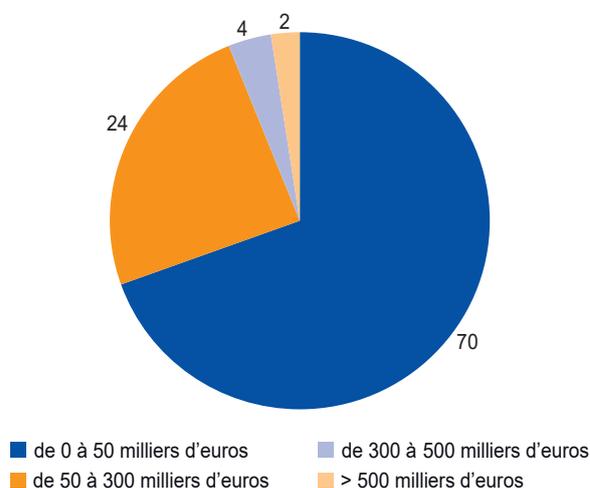
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



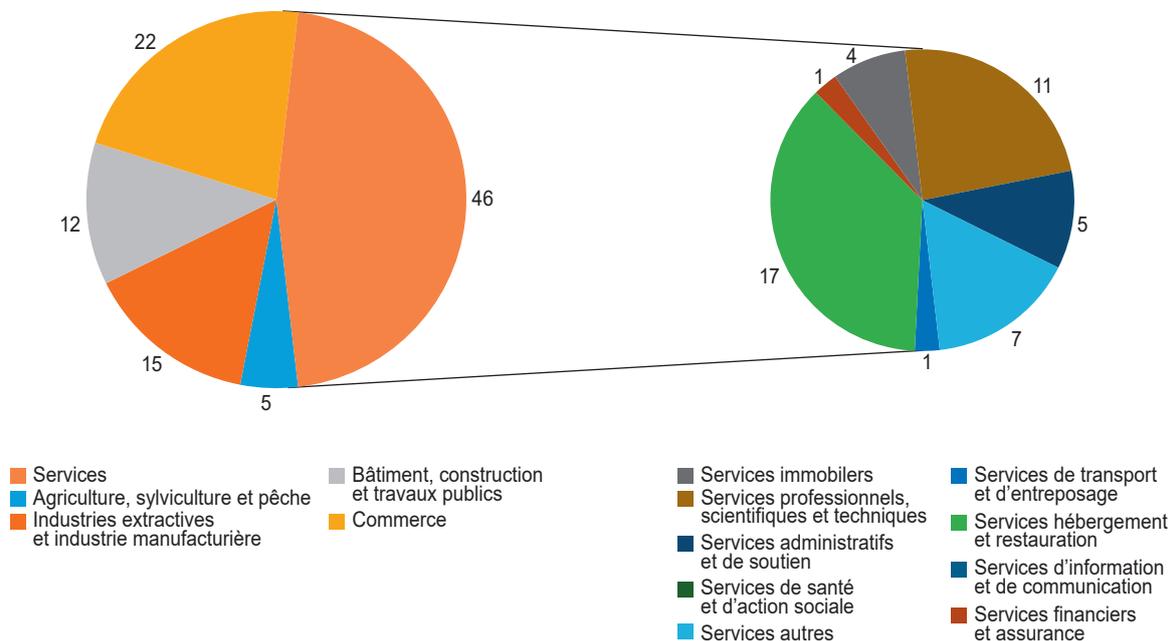
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

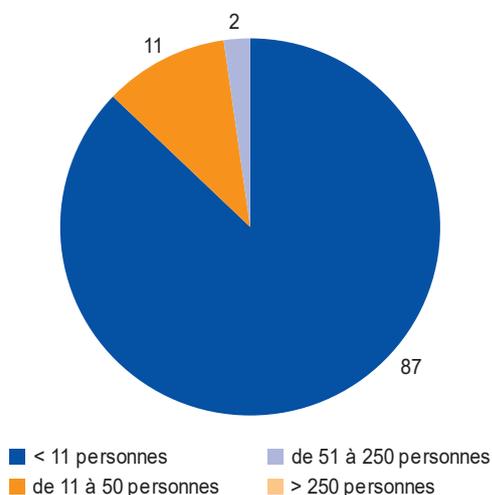
(en pourcentage)



	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	179
Montant des crédits demandés (millions EUR)	28
Nombre d'entreprises confortées	66
Nombre d'emplois préservés	894

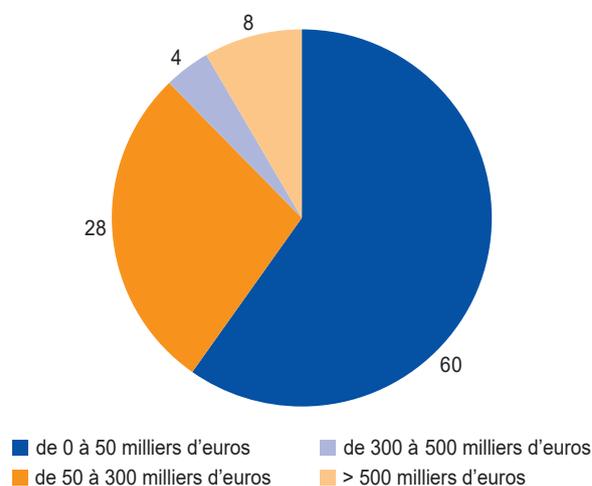
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



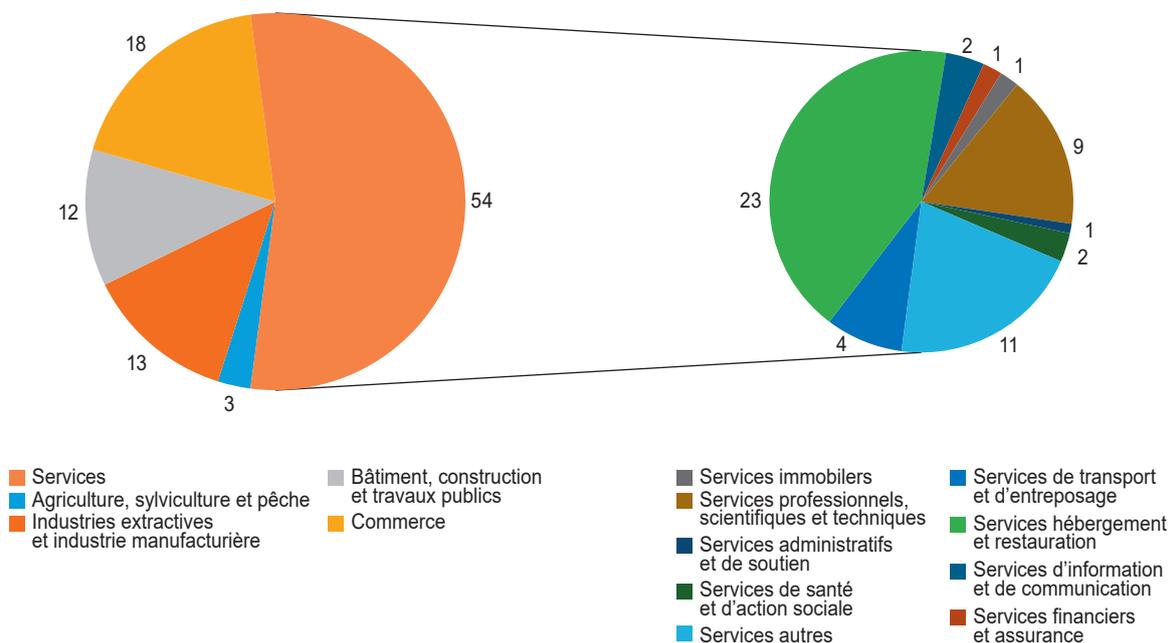
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

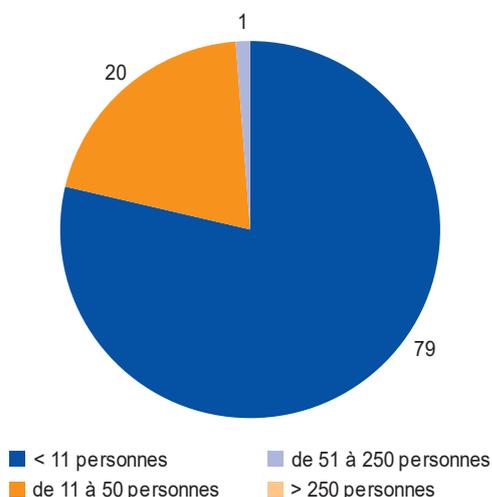
(en pourcentage)



	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	164
Montant des crédits demandés (millions EUR)	27
Nombre d'entreprises confortées	42
Nombre d'emplois préservés	217

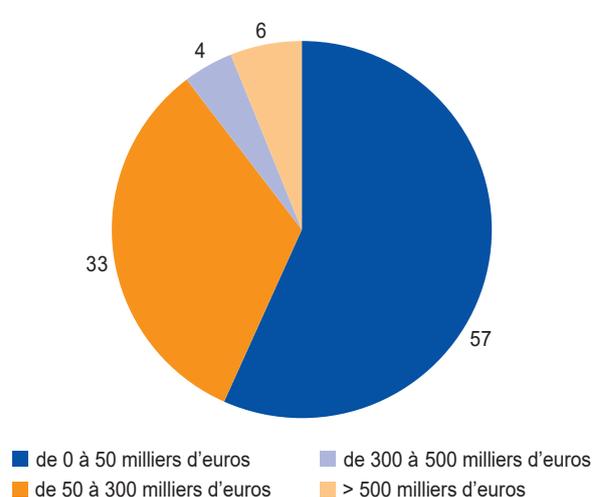
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



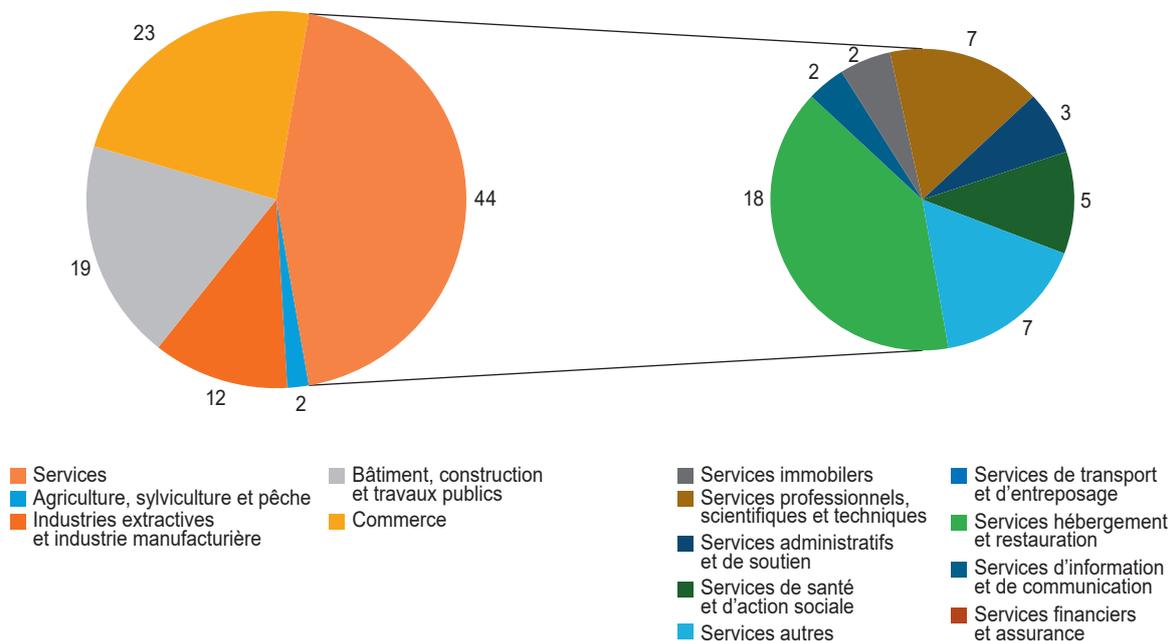
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

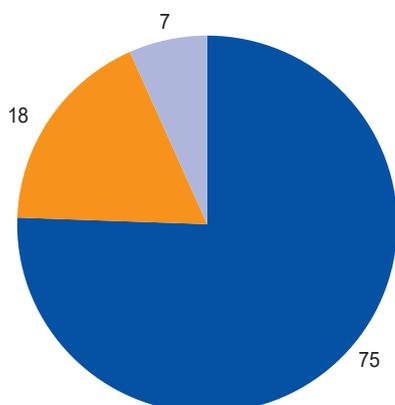
(en pourcentage)



	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	45
Montant des crédits demandés (millions EUR)	10
Nombre d'entreprises confortées	12
Nombre d'emplois préservés	36

Répartition des dossiers éligibles par effectif

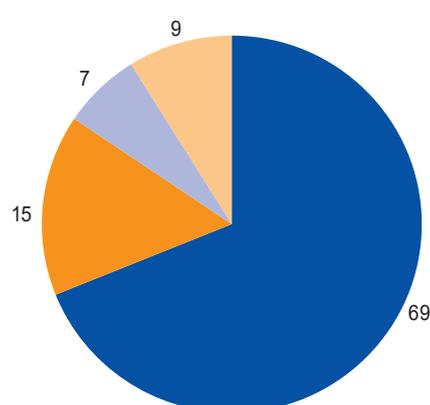
(en pourcentage)



■ < 11 personnes
■ de 11 à 50 personnes
■ de 51 à 250 personnes
■ > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

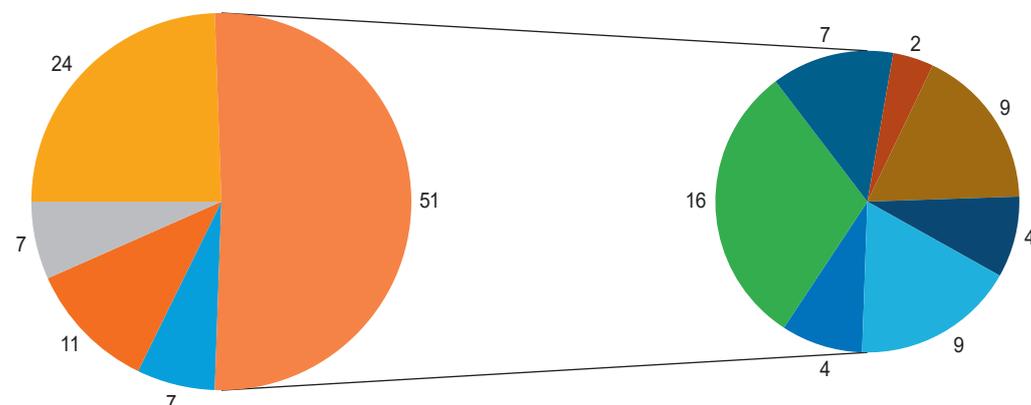
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros
■ de 50 à 300 milliers d'euros
■ de 300 à 500 milliers d'euros
■ > 500 milliers d'euros

Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

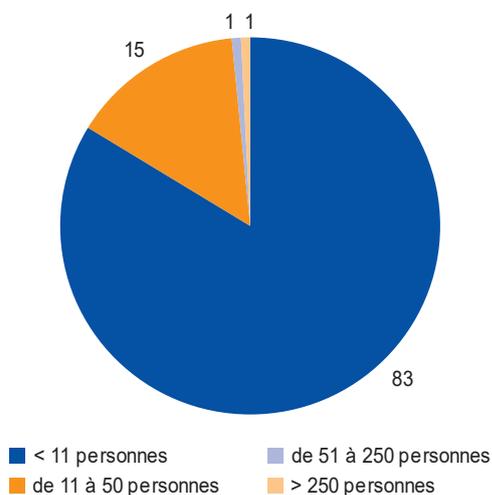


■ Services
■ Agriculture, sylviculture et pêche
■ Industries extractives et industrie manufacturière
■ Bâtiment, construction et travaux publics
■ Commerce
■ Services immobiliers
■ Services professionnels, scientifiques et techniques
■ Services administratifs et de soutien
■ Services de santé et d'action sociale
■ Services autres
■ Services de transport et d'entreposage
■ Services hébergement et restauration
■ Services d'information et de communication
■ Services financiers et assurance

	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	129
Montant des crédits demandés (millions EUR)	25
Nombre d'entreprises confortées	40
Nombre d'emplois préservés	213

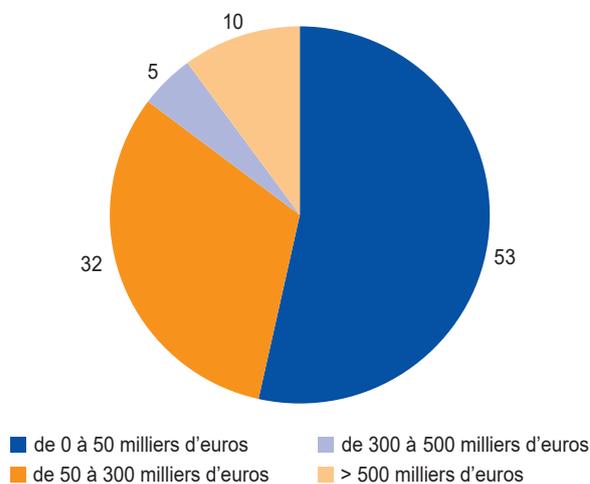
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



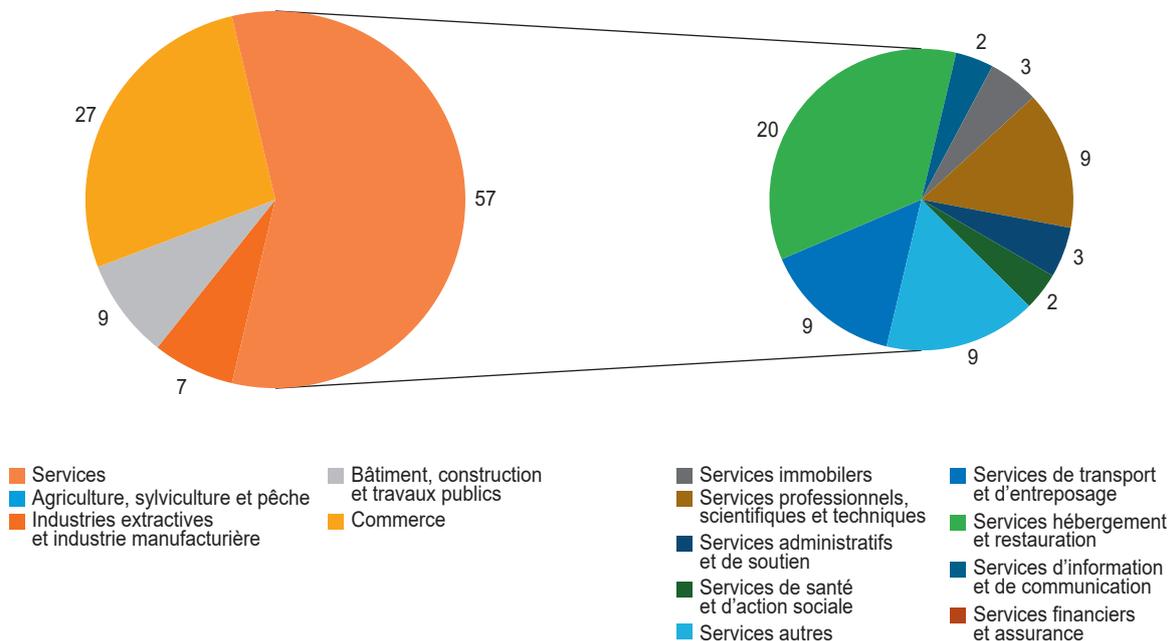
Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

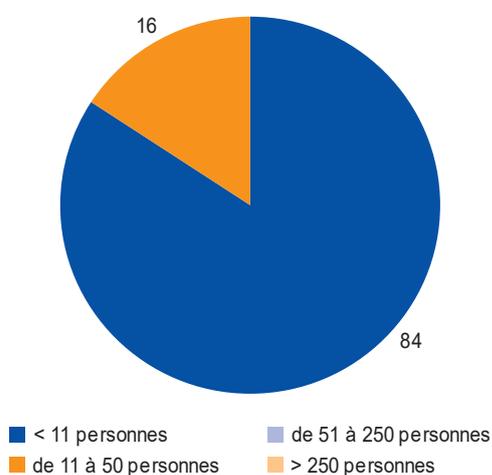
(en pourcentage)



	S1 2022
Nombre de dossiers éligibles	19
Montant des crédits demandés (millions EUR)	2
Nombre d'entreprises confortées	13
Nombre d'emplois préservés	66

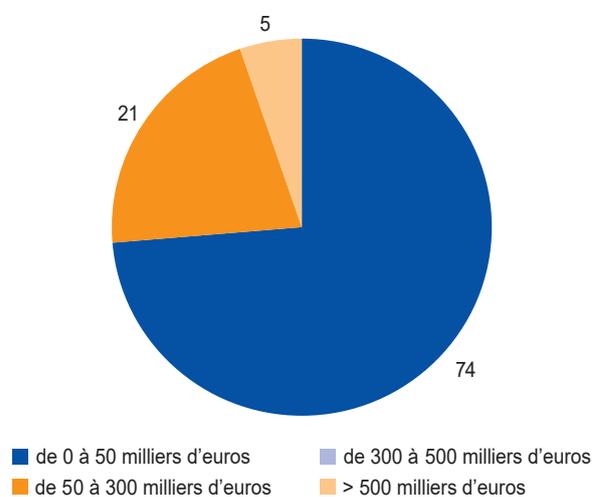
Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

